

Le programme ESMS numérique

Kit de communication – présentation socle

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



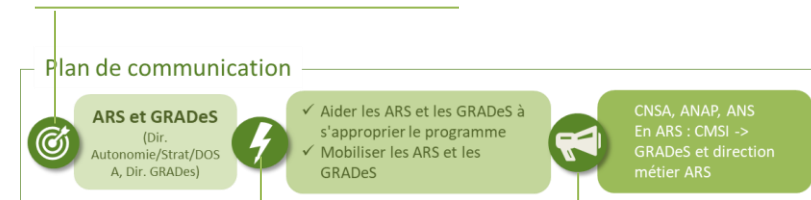
Présentation socle : le mode d'emploi

La présentation contient plusieurs sections. Chaque section dispose d'un objectif de communication précis, présenté par une planche dédiée

Vous pouvez utiliser une section intégralement, désassembler ou réassembler une section ou réutiliser tout ou partie des éléments de cette présentation.

Dans tous les cas, nous vous invitons à prêter une grande attention à la cible de votre communication et à votre objectif de communication. Ces deux éléments conditionnent en effet le registre sémantique (les « EDL ») et les niveaux de détail relatifs donnés à chaque partie.

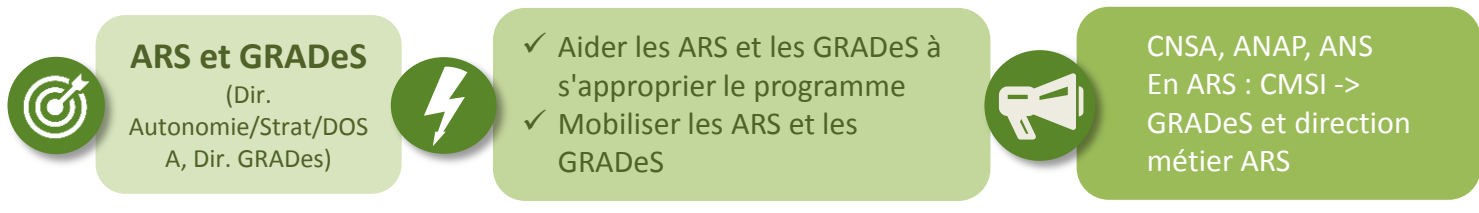
Cible de communication : pour adapter le langage (technique ou pas, par exemple) et hiérarchiser les différents messages, il faut que les cibles soient précises.



Objectif de communication : l'objectif doit être détaillé afin de sélectionner les messages importants et d'éliminer ou mettre au second plan les messages secondaires

Vecteurs de communication : dans le cas d'une communication en cascade, l'identification des vecteurs permet de les mobiliser et de s'assurer qu'ils peuvent s'approprier la communication afin de la porter dans de bonnes conditions

Plan de communication



Programme ESMS numérique

PRÉSENTATION SOCLE

Le programme ESMS numérique

Présentation à destination des ARS et des GRADeS

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



Une ambition nationale...



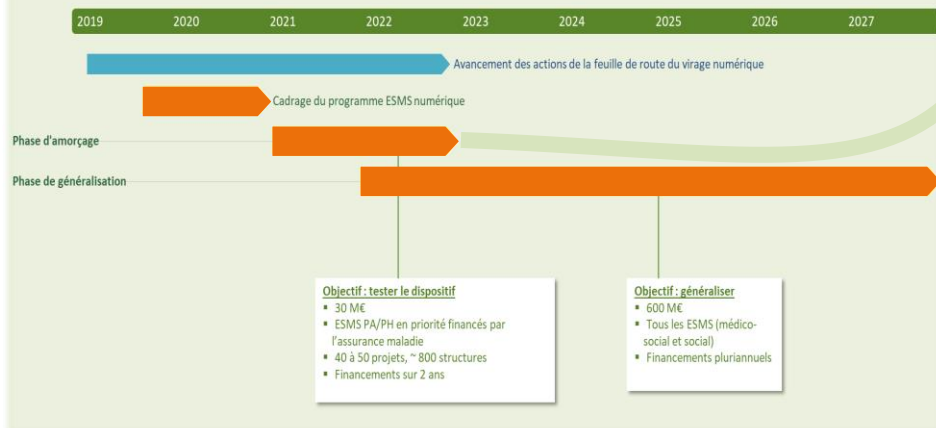
Une feuille de route adaptée au médicosocial et déclinée en 30 actions



Action 21

Soutien aux systèmes d'information médico-sociaux et accompagnement au virage numérique, via un programme «ESMS numérique»

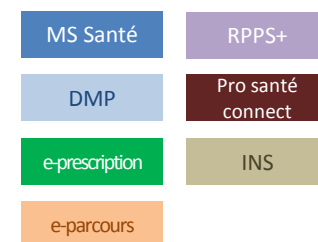
...déclinée en 2 étapes...



...qui débute dès 2021 avec la phase d'amorçage

Un Dossier de l'Usager Informatisé

interopérable

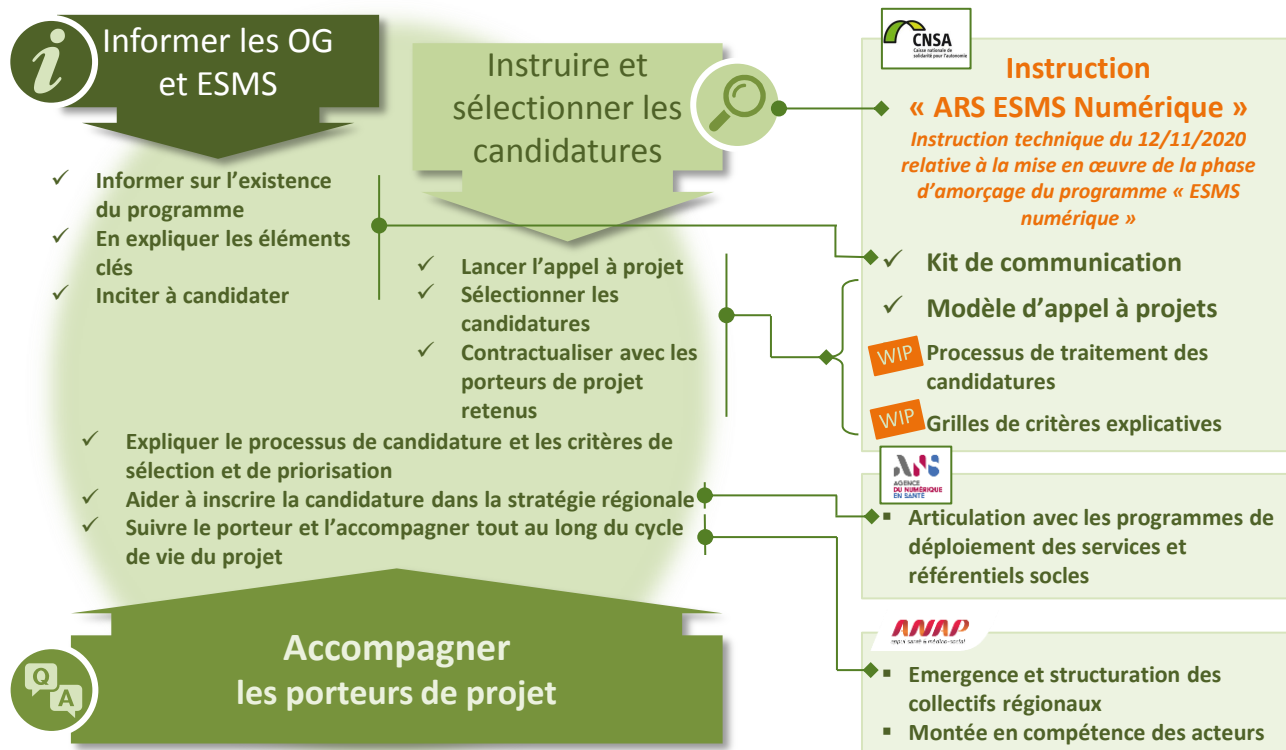


Une acquisition facilitée par un système d'achat dynamique



Une incitation au regroupement et à la mutualisation des projets





Échéances proches

Dès à présent :

- ✓ informer les OG et les ESMS
- ✓ accompagner les porteurs de projets

Janvier 2021 :

- ✓ Intensification de la communication nationale et régionale

Février 2021 :

- ✓ Ouverture de l'appel à projets



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr

 [@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>

Plan de communication



Bénéficiaires
(porteurs de
projets)



- ✓ Rendre lisible le programme
- ✓ Embarquer dans le programme



Partenaires : ARS,
fédérations, réseaux
ANAP, ANAP, ANS,
collectifs MS régionaux

Programme ESMS numérique

PRÉSENTATION SOCLE

La présentation socle informe les porteurs de projet sur les 4 questions clés

Pourquoi

*Le programme ESMS numérique s'inscrit dans une volonté politique portée au plus haut niveau...
... et décline la mesure 21 de la feuille de route du numérique de la Délégation du Numérique en Santé.
Il est au service du secteur et de ses acteurs, professionnels et bénéficiaires.
Le dossier de l'utilisateur informatisé (DUI) est au cœur des objectifs du programme.*

Quand

*Pour atteindre ses objectifs, le programme s'inscrit sur 5 ans et est jalonné en deux grandes étapes.
La phase d'amorçage démarre à court terme dans un calendrier serré.*

Combien

Pour tenir compte de l'état actuel du déploiement du DUI dans les ESMS, deux situations peuvent être financées.

Comment

*Un projet sera retenu en fonction de critères d'éligibilité, de priorisation et une partie du financement sera lié à l'usage.
Pour les candidatures et le suivi des projets, la CNSA fournit un outil aux porteurs de projets et aux ARS : l'outil PAI.*

Le programme ESMS numérique

Comprendre le programme



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



appui santé & médico-social





SYSTÈME DE SANTÉ
L'ACCÉLÉRATION DU VIRAGE NUMÉRIQUE
VERS UN NUMÉRIQUE HUMANISTE

Une feuille de
route déclinée
en 30 actions



Action 21

Soutien aux systèmes
d'information médico-sociaux
et accompagnement au
virage numérique, **via un**
programme «ESMS numérique»



Action 21

Soutien aux systèmes
d'information médico-sociaux
et accompagnement au
virage numérique, **via un**
programme «ESMS numérique»

- ✓ **Franchir une 1ère étape en matière d'équipements et d'infrastructures ;**
- ✓ **Se doter d'un DUI avec quelques fonctionnalités clefs, urbanisé avec 1 à n services numériques socles et des plateformes (MSS, DMP, e-prescription, e-parcours ou ENS (plateformes)) en fonction de leur maturité ;**
- ✓ **S'inscrire dans le respect de l'urbanisation cible de la doctrine technique ;**
- ✓ **Franchir quelques exigences organisationnelles** (regroupement, formalisation des procédures, mutualisation de compétences SI, formalisation d'un SDSI...).

Le numérique : un levier pour accompagner les évolutions dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie

Développer les usages du numérique comme levier d'amélioration des parcours et d'appui aux professionnels

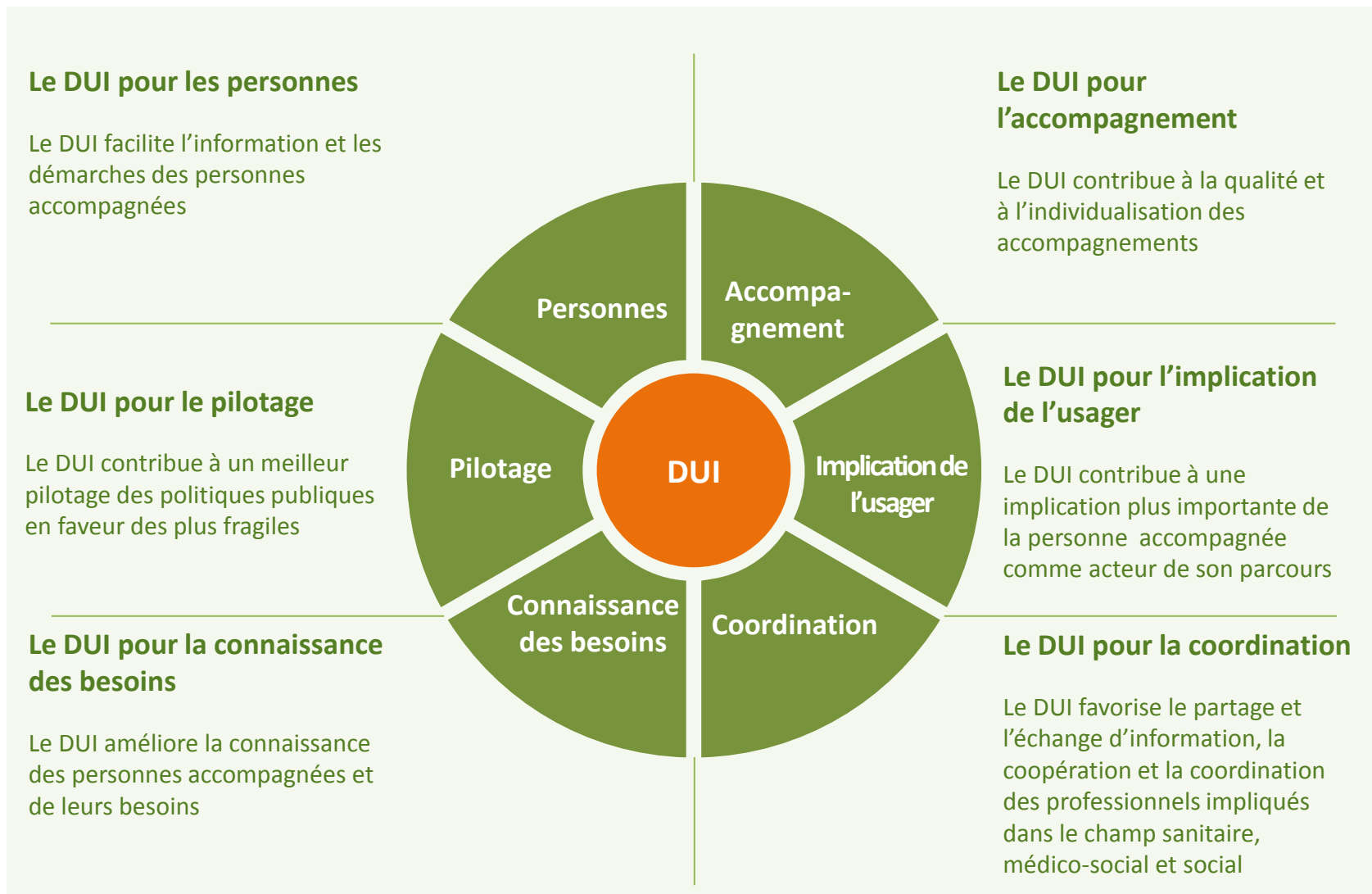
- ✓ Soutenir les pratiques professionnelles et faciliter les échanges et le partage d'informations
- ✓ Assurer une traçabilité
- ✓ Développer les usages en mobilité

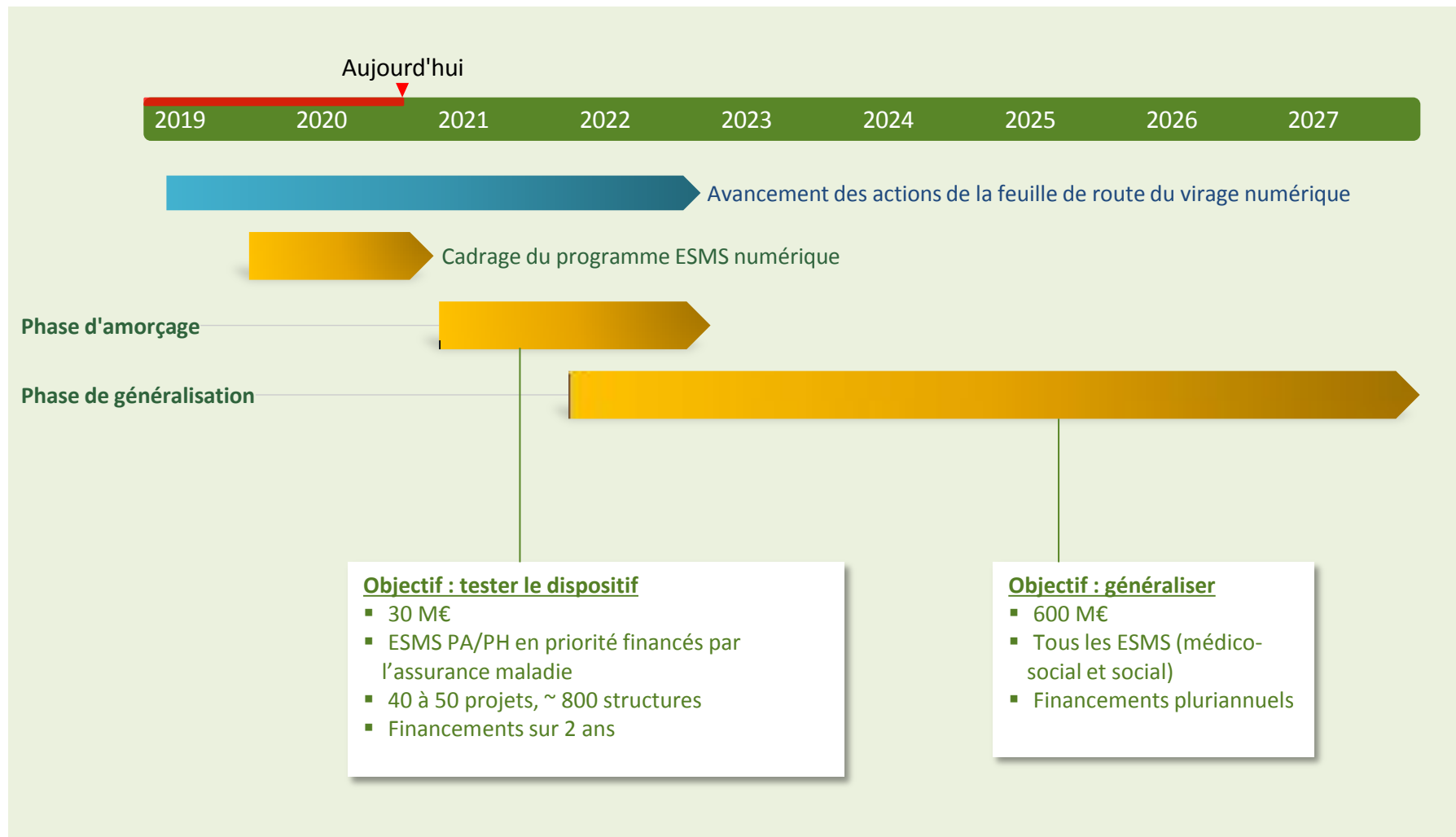
Renforcer la possibilité, pour une personne accompagnée, d'être actrice de son parcours

- ✓ Des services pour faciliter sa participation à la définition de son projet d'accompagnement et l'accès aux données la concernant
- ✓ Lui permettre de donner son avis sur l'accompagnement

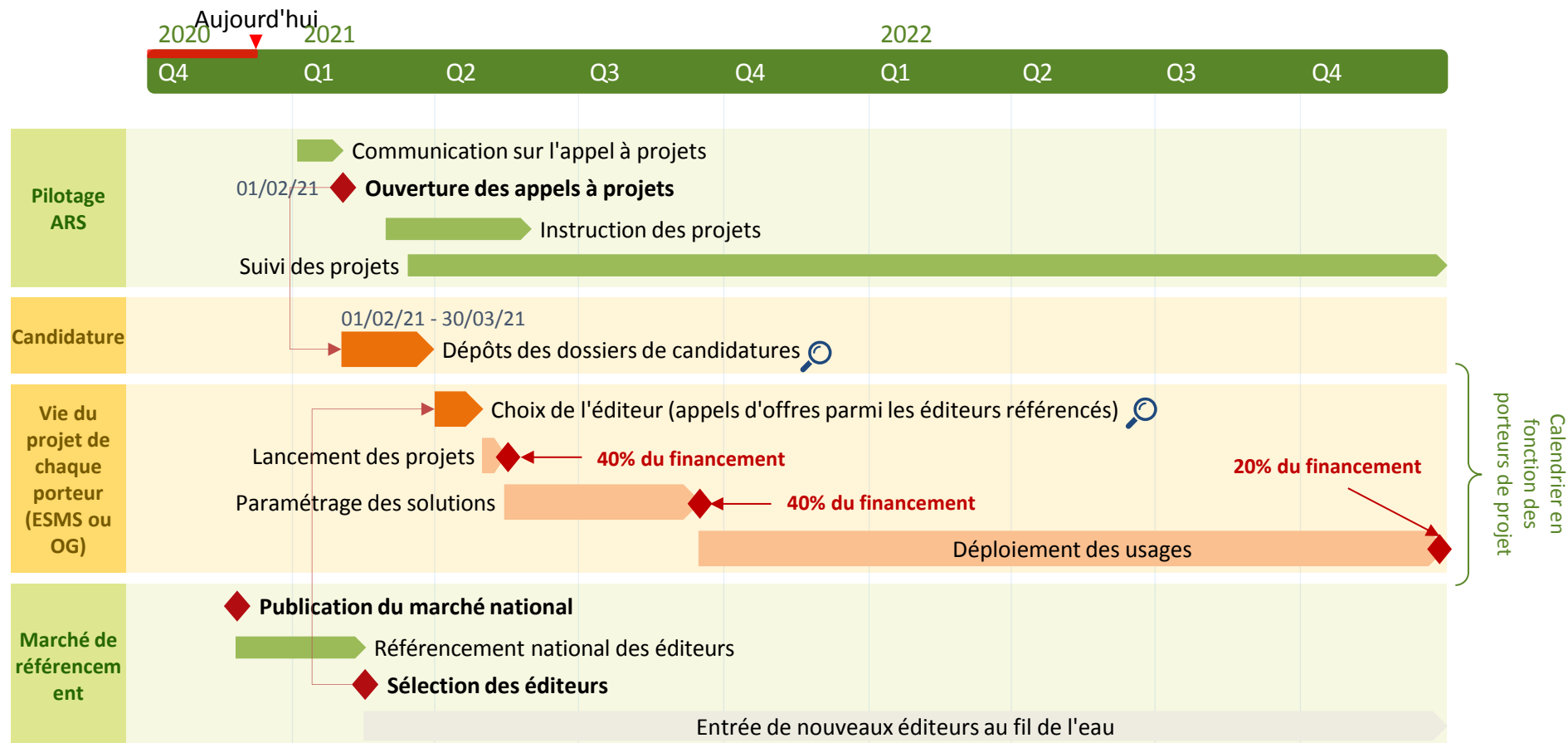
Disposer de données et outiller le pilotage du secteur

- ✓ Améliorer la connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins ; des actions, des acteurs et des services rendus par les ESMS
- ✓ Faciliter le pilotage (des organismes gestionnaires aux tutelles)

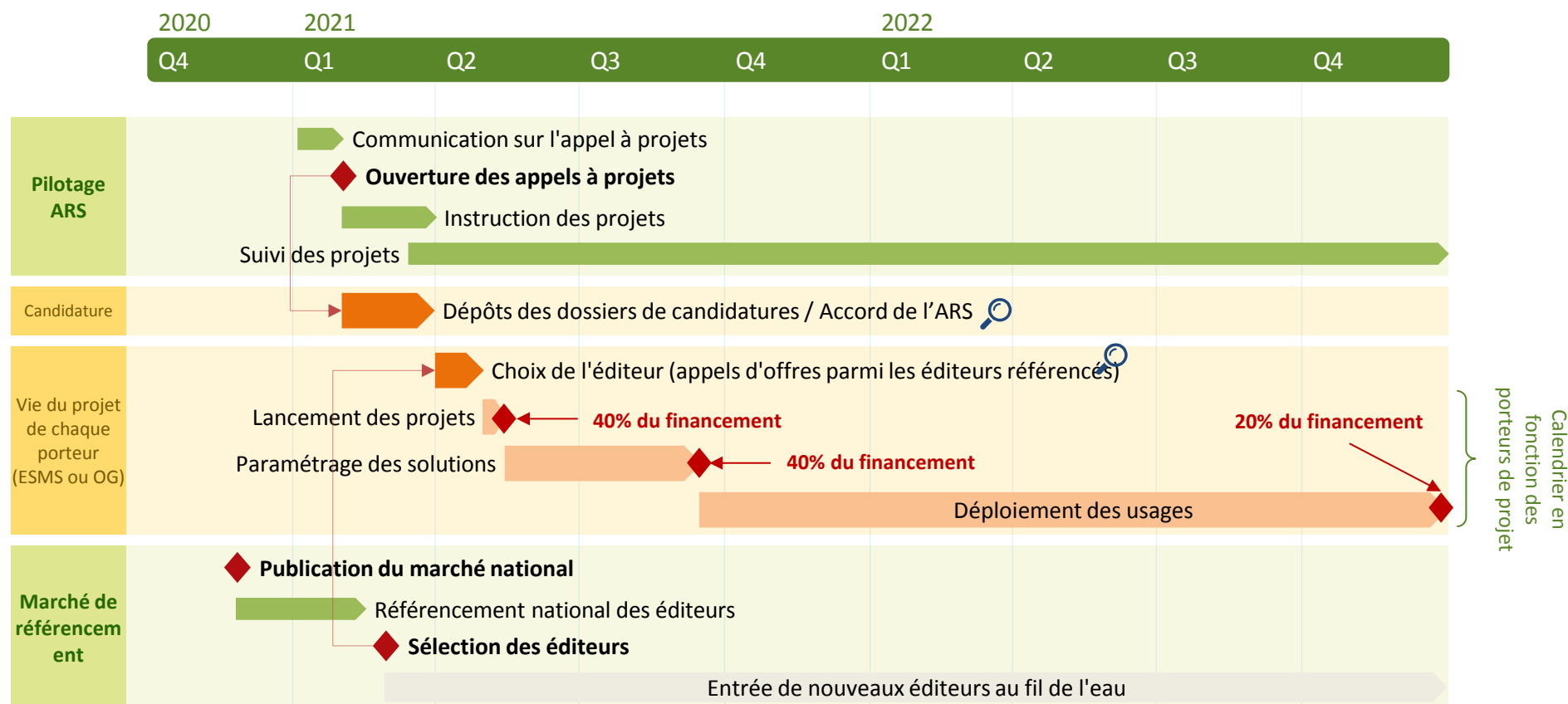




Version avec les dates

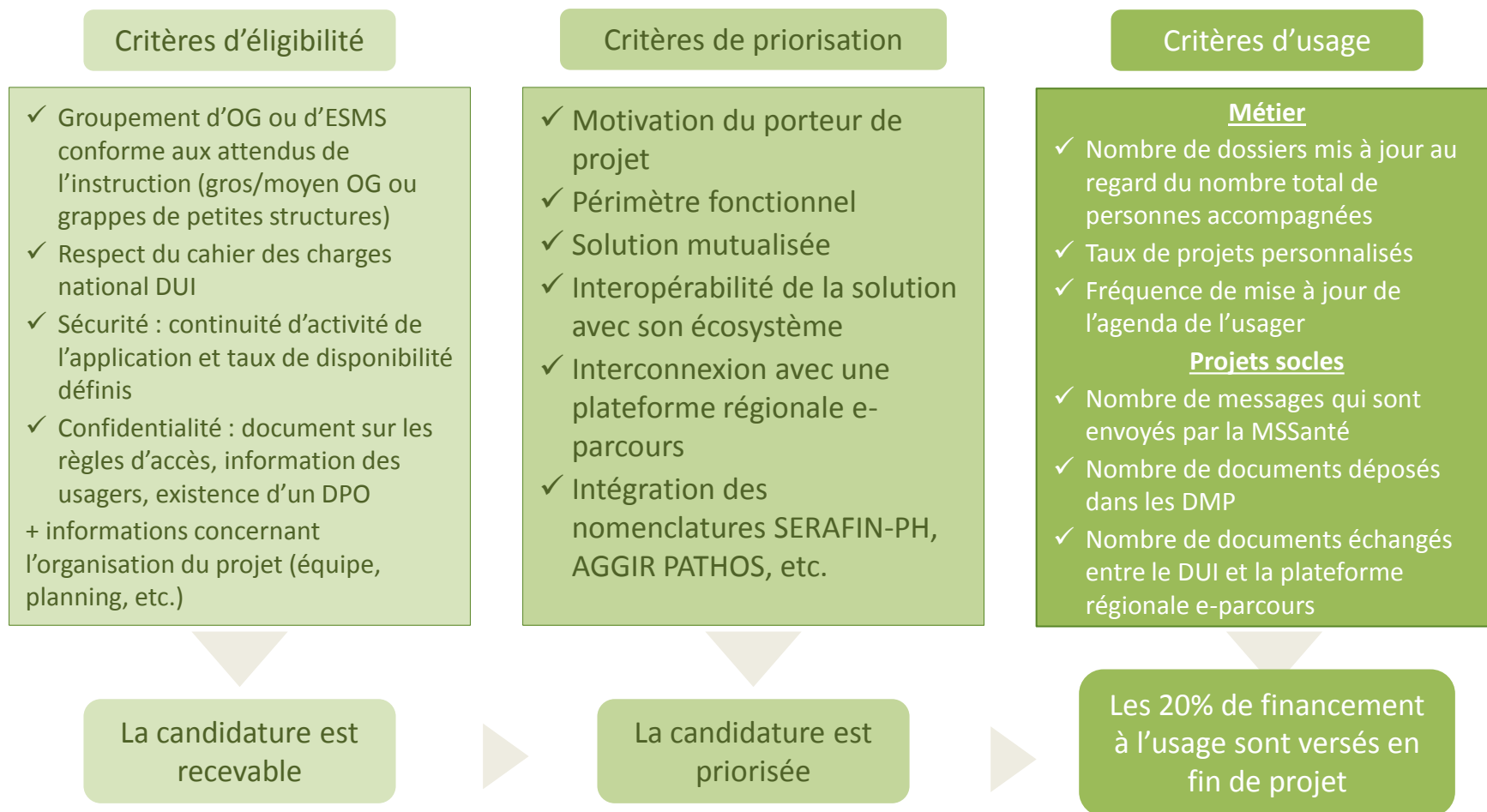


Version sans les dates



Condition de regroupement		Objet du financement	Montants finançables par structure
OG de moins de 15 structures : regroupement de 3 OG et de 15 structures. OG de plus de 15 structures* : pas de regroupement obligatoire Le financement est limité à 30 structures par projet	1 Le porteur de projet n'est pas équipé d'un DUI 2 Le porteur de projet est déjà équipé d'un DUI	- Acquisition DUI et prestas associées - Equipements et infrastructures - AMOA pour les projets Accompagner la montée en version (ou le changement de solution) et la compatibilité à deux services socles sur 3 (MSSanté, DMP, e-prescription)	✓ 25 k€ pour les projets d'acquisition et la possibilité de financer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage ✓ 10 k€ pour les projets de mise en conformité d'une solution existante (capé à 30 structures) ✓ 20 k€ pour l'équipement pour les OG de moins de 15 établissements

*Seuil abaissé à 8 OG pour la Corse et territoires ultramarins.



L'instruction <ref> précise ces éléments. Elle est consultable à <lien>

Mutualiser : pourquoi* ?

Renforcer les liens entre les acteurs



- ✓ En développant la proximité entre les acteurs d'un territoire par des vécus communs
- ✓ En dépassant le cadre strict du besoin d'une structure pour favoriser la logique de parcours

Développer des expertises et expériences



- ✓ En bénéficiant des compétences des différentes parties prenantes
- ✓ En partageant les expériences

Développer la capacité d'investissement



- ✓ En profitant d'un effet volume dans la négociation avec les fournisseurs
- ✓ En profitant d'économies d'échelle

Comment se rendre éligible ?

1 Identifier les partenaires de la mutualisation

- ✓ Au sein de son territoire
- ✓ Idéalement, avec des expériences de coopération préalables

2 Construire une vision commune

- ✓ Un objectif commun
- ✓ Une gouvernance structurée

3 Déposer un dossier commun mettant en avant la qualité et le sens de la mutualisation

- ✓ La candidature doit d'appuyer sur la mutualisation définie
- ✓ Le dossier est déposé en commun



Pour aller plus loin : <http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2705-partager-les-experiences-de-cooperation-si-dans-le-secteur-medico-social>

Outil Galis « PAI numérique »



1

Je souhaite déposer ma candidature

Je me rends sur le site internet de mon ARS ou de la CNSA pour accéder au téléservice

2

Je crée mon compte

- Je reçois un courriel d'activation
- Je me connecte pour saisir ma demande

- Je saisis les informations demandées
- Je joins les pièces justificatives
- Je transmets ma demande

3

Je saisis les informations demandées

- Je reçois un courriel de confirmation contenant le récapitulatif des informations saisies

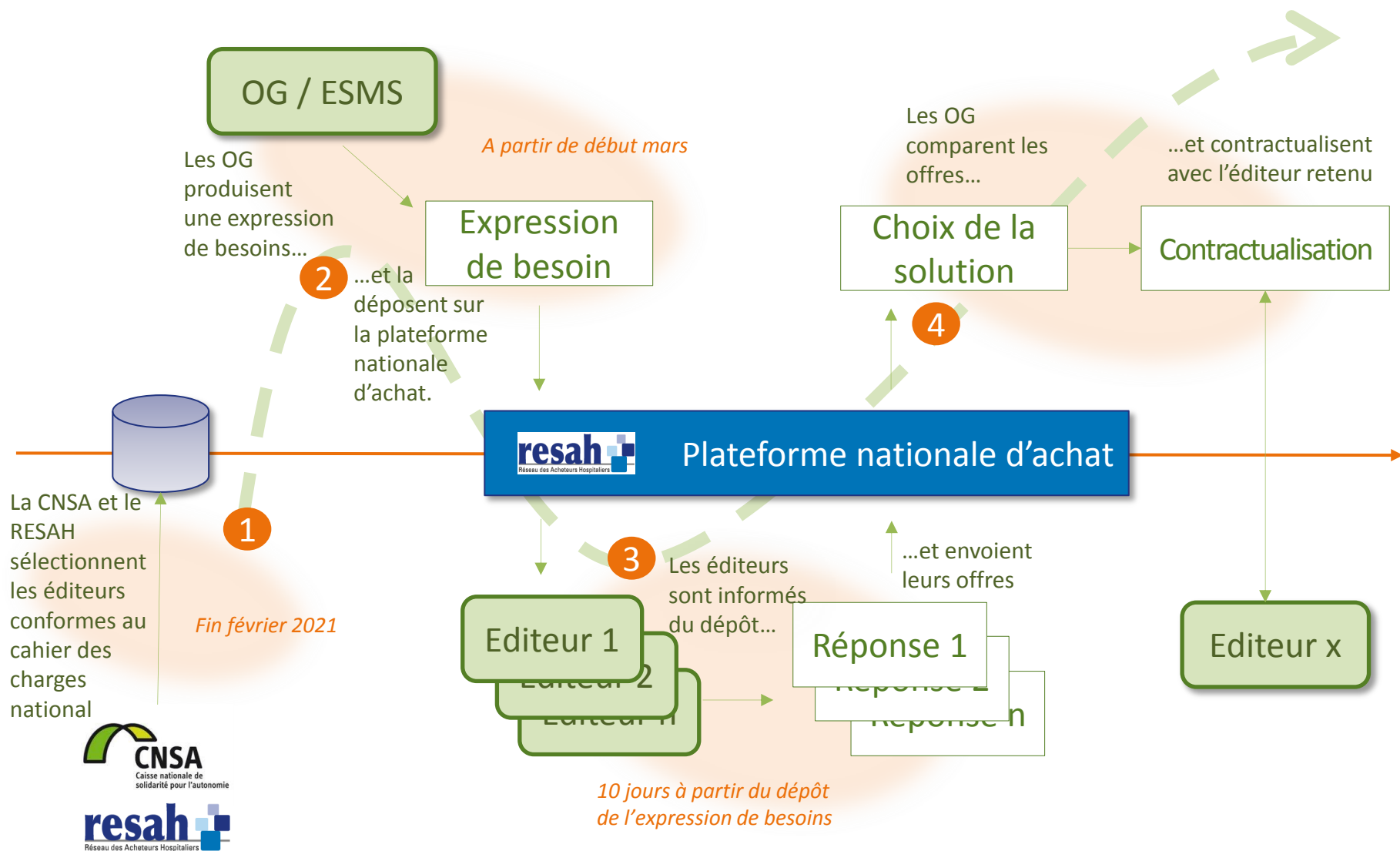
4

Je reçois un courriel de confirmation



Le téléservice est accessible à

https://galis-subsventions.cnsa.fr/aides/#/cnsa/connecte/F_PAI_NUMERIQUE/depot/simple





Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr

 [@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>